

**L'HISTOIRE MÉCONNUE
DES ÉTRANGÈRES EN GRÈVE
À MARSEILLE
DANS L'ENTRE-DEUX-GUERRES
PRÉCAIRES PARMIS LES PRÉCAIRES,
LES OUVRIÈRES ÉTRANGÈRES
DE L'ENTRE-DEUX-GUERRES
EN FRANCE ONT PRIS PLUSIEURS
FOIS LE RISQUE DE SE METTRE
EN GRÈVE POUR DÉNONCER
LEURS CONDITIONS DE TRAVAIL.
ITALIENNES, ARMÉNIENNES
OU GRECQUES, LEURS LUTTES
ONT ÉTÉ OUBLIÉES.
LINDA GUERRY, HISTORIENNE**

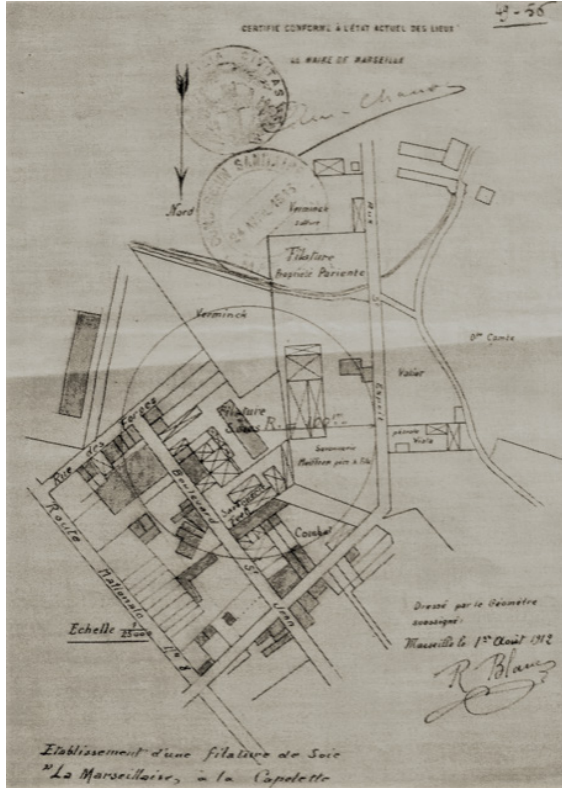
Linda Guerry, « L'histoire méconnue des étrangères en grève à Marseille dans l'entre-deux-guerres », in : Sara Casella-Colombeau (dir.), Dossier « Les femmes sont-elles des "travailleurs immigrés" comme les autres ? », De facto [En ligne], 12 | octobre 2019, mis en ligne le 17 octobre 2019.
URL : <http://icmigrations.fr/2019/10/15/defacto-012-01/>

« Les ouvrières sont au nombre de 500, dont 300 logées dans l'usine et 200 habitent dans leur famille. Des renseignements recueillis, il semble résulter ce qui suit : MM. Introini et Soragna ont embauché en Italie la plus grande partie de leur personnel. Les ouvrières ont passé un contrat au terme duquel il était spécifié que le salaire serait de 6 à 8,50 francs par jour, logement, chauffage et éclairage compris, les frais de voyage étaient également à la charge de la Maison... » Et pourtant, en cette année 1924, les ouvrières de la filature La Marseillaise sont en grève, ce qui inquiète le commissaire central de Marseille qui fait, ici, son rapport au préfet.

Installée à la Capelette, à l'Est de la ville, la filature a été créée en 1913 par deux Italiens qui embauchent des compatriotes, des femmes originaires du Nord de la péninsule, dont certaines travaillaient déjà dans l'industrie de la soie. « On a trouvé du travail à la Capelette dans une filature de soie avec ma sœur, raconte l'une d'elle arrivée en 1925. J'étais apprentie et je gagnais 7 fr. 50 par neuf heures. Après, au bout de deux ans, j'étais presque une fileuse et je gagnais 12 fr. 70 par jour. [...] On parlait toujours italien ».

LES IMMIGRANTES, UNE MAIN-D'ŒUVRE PLUS DOCILE ?

Depuis la fin du XIX^e siècle, les grèves sont nombreuses dans l'industrie textile, qui embauche des femmes et



Plan de localisation de la future installation de la filature La Marseillaise dans le quartier de La Capelette (1912).

Source : Archives départementales des Bouches-du-Rhône, 14 M 12305.

des enfants à de très bas salaires. Le traitement des femmes est considéré comme un revenu d'appoint pour les familles et la machine à vapeur et la mécanisation permettent de baisser le coût d'un travail jugé non-qualifié. Les industriels recrutent à l'étranger depuis le début du XX^e siècle. Ils espèrent trouver chez les immigrantes une main-d'œuvre plus docile. Italiennes, Arméniennes, Syriennes, Libanaises, Polonaises ou Grecques, ces femmes sont recrutées dans leur pays

“ LES OUVRIÈRES PRÉTEXTENT QU'À LA SIGNATURE DE LEUR CONTRAT, LE SALAIRE QUI LEUR ÉTAIT OFFERT ÉTAIT AVANTAGEUX PAR RAPPORT À LA LIRE ET LEUR PERMETTAIT DE VENIR EN AIDE À LEUR FAMILLE EN ITALIE. ”

Rapport du commissaire central de Marseille au préfet, 1924

(ou dans les camps de réfugiés pour les Arméniennes) par des intermédiaires qui reçoivent des primes à chaque embauche. Si les immigrantes constituent la majorité des ouvrières des filatures de soie de Marseille, on les retrouve aussi dans les industries où la main-d'œuvre est mixte (tellurique, chimique ou alimentaire) dans l'entre-deux-guerres. Les ouvrières italiennes de La Marseillaise ont entre 14 à 63 ans, selon le recensement de 1926.

Ces ouvrières se mobilisent en 1924 pour une augmentation de leur salaire. Selon le commissaire central de

Marseille, « les ouvrières prétextent qu'à la signature de leur contrat, le salaire qui leur était offert était avantageux par rapport à la lire et leur permettait de venir en aide à leur famille en Italie. Aujourd'hui cet avantage n'existe plus et pour compenser cette perte, elles réclament une augmentation de deux francs correspondant à peu près aux bénéfiques qu'elles tiraient de la valeur du franc ».

Le taux de change défavorable n'est pas le seul motif de leur colère. Un contrôle sur les primes, attribuées par le gouvernement à une industrie en crise depuis la fin du XIX^e siècle, révèle que les patrons de La Marseillaise reçoivent une aide financière dont ils gardent une partie au lieu d'embaucher plus d'ouvrières. L'enquêteur de la régie des primes constate : « *le contrat [de travail] porte que le prix du voyage est à la charge du patron* », mais s'étonne que, dans les faits, « *le voyage a été retenu aux ouvrières à raison de 50 francs par mois* ».

UNE RÉPRESSION CIBLÉE CONTRE LES GRÉVISTES ÉTRANGÈRES

La grève des immigrantes de La Marseillaise en 1924 illustre bien ces mouvements de femmes spontanés et indépendants de toute organisation syndicale. Les ouvrières décident ainsi de descendre manifester en ville, même si, comme le raconte le commissaire central dans son rapport, « *le service d'ordre établi sur les lieux les fit rebrousser chemin et le groupe se dispersa* ». Les ouvrières obtiennent finalement 25 centimes de plus que les 1 franc proposé par les patrons mais une partie est expulsée. Les patrons s'entendent avec le Consulat général d'Italie pour rapatrier des ouvrières grévistes, qui partent de gares situées en périphérie de Marseille « *afin d'éviter tout incident en ville* »...

La grève à La Marseillaise n'est pas un cas isolé au cours des années 1920. Ainsi les ouvrières grecques et arméniennes de la fabrique de tapis France-Orient arrêtent le travail en juillet 1925 pour demander une augmentation de salaire.

Une nouvelle grève éclate à La Marseillaise en 1926. Les ouvrières s'organisent cette fois en syndicat. Paul Bonnet, un communiste, membre de la Confédération Générale du Travail Unitaire, les incite à « *se grouper* » lors réunion organisée dans un bar de la Capelette. La revendication salariale passe de 2 à 3 francs d'aug-



mentation et il est décidé d'envoyer une délégation à la préfecture. Mais les immigrantes sont menacées de rapatriement par le patron « *au cas où la grève ne prendrait pas rapidement fin* » (rapport du commissaire) et elles reprochent à leurs représentantes — françaises — de ne pas assez prendre en compte les contraintes qui pèsent sur les travailleuses temporaires, souvent logées par l'entreprise. Les Italiennes « *regrettent d'avoir attendu si longtemps pour un tel résultat* » : aucune indemnité n'a été demandée pour les 14 jours de grève et les ouvrières n'ont obtenu qu'1 franc d'augmentation.

Engagées dans un mouvement plus large, les Italiennes de La Marseillaise participeront aux grèves du Front Populaire en 1936. L'histoire encore méconnue de ces femmes, qui ont porté des revendications liées à leur condition d'ouvrières et d'étrangères, montre des figures agissantes et déterminées, bien éloignées des stéréotypes qui perdurent sur celles qui restent les plus exploitées du marché du travail : les immigrantes au statut précaire.

À gauche :
Les ouvrières de
la fabrique de tapis
France-Orient.
Source : Collection
Association pour
la recherche
et l'archivage de
la mémoire arménienne.

Linda Guerry est historienne,
chercheuse associée au
LARHRA
à Lyon et *fellow* de l'Institut
Convergences Migrations.

APPROFONDIR

Linda Guerry, « Les grèves
oubliées des immigrantes
à Marseille », *Plein droit. La
revue du Gisti*, n° 82, oct. 2009,
p. 37-40.

Linda Guerry, *Le Genre de l'im-
migration et de la naturalisa-
tion. L'exemple de Marseille
(1918-1940)*, Lyon, ENS Éditions,
2013.

Caroline Douki, « Entre disci-
pline manufacturière, contrôle
sexué et protection des
femmes.

Recrutement, encadrement
et protection des jeunes
migrantes italiennes vers
les usines textiles
européennes (France, Suisse,
Allemagne) au début du XX^e
siècle », *Migrations Société*,
vol. 1, n° 127, 2010, p. 87-120.

Xavier Vigna et
Michelle Zancarini-
Fournel, « Intersections entre
histoire du genre et histoire
ouvrière », *Clio. Femmes,
Genre, Histoire* [En ligne],
n° 38, 2013, p. 181-208.